



## ENREGISTREMENT

### Changement de composition

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

**SANYTOL DÉSINFECTANT NETTOYANT POUR MACHINES À LAVER LE LINGE** est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2024. Si, avant cette date, la dernière substance active contribuant à la fonction biocide pour le type de produit pertinent conformément au règlement (UE) nr 528/2012 est approuvée, l'enregistrement n'est alors valable que jusqu'à la date d'approbation de cette substance active.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement :

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:  
GRUPO AC MARCA, S.L.  
Numéro BCE: /  
AVDA CARRILET 293-297 0  
ES 08907 L'HOSPITALET DE LLOBREGAT
- Nom commercial du produit: SANYTOL DÉSINFECTANT NETTOYANT POUR MACHINES À LAVER LE LINGE
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-00426
- Utilisateurs enregistrés: Grand public et professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
  - o Bactéricide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Emballages enregistrés:

Emballage	Usage	
	Professionnel	Grand public
Bouteille 1,00 Litre	Oui	Oui
Bouteille 750,00 ml	Oui	Oui
Bouteille 250,00 ml	Oui	Oui
Bouteille 500,00 ml	Oui	Oui


- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide L-(+)-lactique (CAS 79-33-4) : 4%  
 Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5) : 0,56%

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
 Uniquement enregistré pour la désinfection des lave-linges.

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS05	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H	Spécification
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	

Code EUH	Description EUH	Spécification
EUH208	Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.	(R)-p-mentha-1,8-diène et d-limonène

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles :

- o Pseudomonas aeruginosa
- o Enterococcus hirae
- o Staphylococcus aureus
- o E.coli

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant SANYTOL DÉSINFECTANT NETTOYANT POUR MACHINES À LAVER

LE LINGE :

GRUPO AC MARCA, S.L., ES

- Fabricant Acide L-(+)-lactique (CAS 79-33-4):

PURAC BIOCHEM B.V., NL

- Fabricant Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5):

LONZA COLOGNE GMBH, DE

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement reste valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).
- Conformément à l'article 24 de l'AR du 4/04/2019, le détenteur d'enregistrement est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Pour tout produit et/ou emballage uniquement destiné aux utilisateurs professionnels, il est de la responsabilité des personnes mettant à disposition sur le marché le produit et/ou l'emballage de veiller à ce qu'il ne soit pas fourni au grand public.
- Mode d'emploi:
  - o Intérieur de la machine: Mettez 200 ml de produit dans le bac à détergent. Ne pas mettre de détergent. Démarrer le lave-linge au programme suivant:
    - cycle de lavage normal à +60°C
    - à vide (sans linge)
    - sans étape de prélavage.
  - o Bac à détergent, vitre et joints: Veuillez tout d'abord enlever les saletés visibles et restes de détergent. Appliquez ensuite en suffisance le produit à l'aide d'une éponge afin que les surfaces soient bien mouillées. Laisser agir 5 minutes.
- Pour le produit existant SANYTOL DÉSINFECTANT NETTOYANT POUR MACHINES À LAVER LE LINGE enregistré au nom du détenteur d'enregistrement GRUPO AC MARCA, S.L. avec le numéro d'enregistrement BE-REG-00426, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
  - o Pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks



existants : 6 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit SANYTOL DÉSINFECTANT NETTOYANT POUR MACHINES À LAVER LE LINGE avec le numéro d'autorisation BE-REG-00426.

- Pour l'utilisation des stocks existants: 12 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit SANYTOL DÉSINFECTANT NETTOYANT POUR MACHINES À LAVER LE LINGE avec le numéro d'autorisation BE-REG-00426.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 1,00

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,  
Nouvelle autorisation le 7/12/2018  
Changement d'usage le 21/4/2020  
Changement de composition,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 14/06/2022